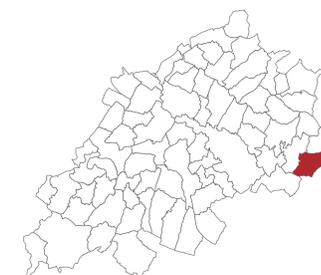


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Ginai



PRESCRIPTIONS

- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- ▨ UHa : Secteur de hameau du projet du Haras du Pin
- ▨ NHa : Secteur naturel du projet du Haras du Pin
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères
- Ai : Secteur agricole inconstructible

0 500 m